

Siège social : 66 rue de Sotteville 76100 Rouen

Adresse postale : 76030 Rouen Cedex 1

Imprimez ce mandat de prélèvement, signez-le et retournez-le au plus vite :

- ▶ soit par courrier : 66 rue de Sotteville, 76100 ROUEN
- > soit par mail depuis la messagerie de votre Espace Personnel

## Mandat de prélèvement SEPA INTERNET

| Numéro de souscripteur : 980 0030 70371 V   |                        |   |    | UG:  |  |
|---|------------------------|---|----|--|--|
| <ul> <li>2 formules de prélèvement de votre cotisation annuelle au choix sans frais :</li> <li>2 fois le 5 du mois suivant chaque appel semestriel de cotisation</li> </ul> |                        |   |    |  |  |
| X   | 12 fois à la date du : | Ø | 5  | de chaque mois<br>(montant minimum de 3 €) |  |
|   |                        | • | 15 |  |  |

Le prélèvement est reconduit chaque année, sauf si vous en demandez l'annulation. Si le montant de la cotisation annuelle s'élève à moins de 36 € (soit 12X 3 € au minimum), le nombre de prélèvements est inférieur à 12. Nous vous avisons en cas de rejet du prélèvement par votre Banque : des frais d'impayés vous sont alors réclamés.

| Coordonnées du compte sur lequel le prélèvement doit être effectué | Cadre réservé à la Société                 |
|--|--|
|  | Référence unique du mandat :               |
| Nom: HORTENSE CHAUVET  |  |
| Adresse:   | Identifiant Créancier SEPA : FR43ZZZ299936 |
| 155, RUE DU FBG POISSONNIERE                                       | Nom: MATMUT                                |
| Code postal: 75009   | Adresse : 66 rue de Sotteville             |
| Ville: PARIS   | Code postal : 76100                        |
| Banque / Ville : CIC BORDEAUX GAMBETTA                             | Ville : Rouen                              |
| BIC: CMCIFRPP  |  |
| <b>IBAN</b> : FR7610057190110002107690263                          |  |
| <b>Le</b> : 04/01/2025   |  |
| Signature:<br>Fait le : 04/01/2025                                 |  |

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

## En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez :

- la Matmut à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte,
- votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Matmut.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

## Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- > sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

